

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Supérieur : l'USS et son nœud gordien

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

APRÈS son refus d'accueillir 400 nouveaux bacheliers, l'Université des sciences de la santé (USS) s'est retrouvée aux prises avec les parents qui se sont constitués en collectif. L'objectif de leur lutte : attirer l'attention du CTRI sur la situation de leurs enfants et ramener l'administration de l'USS à de meilleurs sentiments.

Sauf que la volonté de ces enfants dont certains viennent de l'arrière-pays et sans véritables attaches familiales à Libreville d'intégrer cette institution va se heurter à au moins deux problèmes. Le plus gros est lié à la capacité d'accueil. Construite dans les années 70, l'USS ne devait recevoir que 1 200 étudiants.

La construction, bien des années plus tard, d'un bâtiment pouvant contenir un peu plus de 300 jeunes et l'aménagement de certaines salles dévolues, au départ, à l'administration a porté la contenance réelle à 2 000 étudiants.

Cependant, avec l'ancien régime qui préférait souvent fermer les yeux sur de nombreux problèmes, l'USS a dû gérer, en 2018, plus de 4 000 jeunes. Une situation qui n'a guère changé. L'Université des sciences de la santé est donc en surchauffe à ce niveau. Cette surpopulation estudiantine a un effet pervers : le taux de redoublement y est très élevé. Ainsi, plus de la moitié des places disponibles est déjà occupée par des redoublants dans plusieurs cycles.

Tous ces éléments ont donc poussé le rectorat à durcir

les conditions d'admission et indiquer qu'elle ne peut que disposer de 200 places disponibles pour la nouvelle année académique 2023-2024. Si une note de service, datée du 18 septembre passé, indiquait tout ceci, il y a un autre point qui n'a pas été porté à la connaissance du public et, donc, du collectif des parents des nouveaux bacheliers déboutés. Pour être accepté, il ne suffisait pas d'être admis au premier tour du Bac (en ayant aussi une moyenne de 10/20 comme moyenne annuelle en Terminale) ou au second tour (tout en ayant 12/20 comme note annuelle). Il fallait surtout que les moyennes dans les matières comme la



Photo: SNN

**Une vue du collectif des parents des étudiants dont les dossiers d'inscription ont été rejetés par l'USS.**

physique ou SVT soient bonnes, voire excellentes. Ceux qui ont répondu à ces critères semblent avoir été retenus.

Nonobstant toutes ces données, une question taraude les esprits : comment l'USS peut avoir un taux de redoublement aussi important ? Au point d'interdire indirectement à de

nouveaux bacheliers de réaliser leur rêve. Est-ce la qualité de l'enseignement qu'il faut remettre en cause ? Tout comme l'implication des professeurs ? Est-ce réellement lié aux capacités d'accueil ? Au ministre de l'Enseignement supérieur et aux nouvelles autorités de trancher ce nœud gordien.

## Ohada : le projet de révision du traité adopté à Kinshasa



Photo: SNN

**Le ministre gabonais de la Justice et ses homologues de l'Ohada à la 56e session du Conseil des ministres de cette organisation.**

PMM  
Libreville/Gabon

LA 56e session du Conseil des ministres de la Justice des pays membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) s'est tenue du 16 au 17 octobre 2023 à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC). Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Paul-Marie Gondjout, a pris part à cette importante rencontre. Laquelle a donné lieu à des réflexions sur certains points relatifs au statut de cette organisation, notamment

de l'adoption du projet de révision du traité Ohada. Ledit projet prévoit une révision de l'acte constitutif de l'Ohada à l'effet d'institutionnaliser les commissions nationales Ohada (CNO) et de formaliser la tenue des réunions du Conseil des ministres par visioconférence. En marge de cette rencontre, il y a eu la lecture du rapport des travaux du Comité des experts qui se sont tenus les 11 et 12 octobre 2023.

À noter que les travaux du Conseil des ministres de Kinshasa ont été ouverts par Jean-Michel Sama Lukonde, Premier ministre, chef du gouvernement de la RDC.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**ADMINISTRATION PROVISOIRE**

---

**COMMUNIQUE**

**« Portant réception des pièces de maintien de droits : Certificats de vie / certificats de non-remariage »**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les bénéficiaires de pension et de rente pour le compte de l'année 2024, qu'elle procédera à la collecte des certificats de vie et certificats de non-remariage, du lundi 16 octobre au vendredi 29 décembre 2023 inclus.

Les dépôts se feront dans les différentes agences sur toute l'étendue du territoire, et à la CNSS Immo sise à Montagne-Sainte, pour l'agence de Libreville, avec obligation de la présence physique des bénéficiaires.

Les personnes qui ne déposeront pas lesdits certificats dans les délais prescrits verront leurs prestations suspendues dès la prochaine échéance.

Par ailleurs, afin d'éviter tout rejet, les différents formulaires disponibles et téléchargeables sur notre site internet [www.cnss.ga](http://www.cnss.ga) devront être dûment renseignés et signés.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le 1432.

**Notre ambition : mieux vous servir**

Fait à Libreville, le 12 octobre 2023  
L'Administration Provisoire

Boulevard de l'Indépendance • BP : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25  
Centre d'appels : 1432 • Cellule jeunes clients : 1431 • [www.cnss.ga](http://www.cnss.ga) • Facebook : [caissenationaledecursecssigabon-officiel](https://www.facebook.com/caissenationaledecursecssigabon-officiel)